

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-213.09/2024  
Objet : Révision générale PLU  
Commune :  
NOUSSEVILLER SAINT-NABOR  
Affaire suivie par : S. HISIGER

**Siège Social**  
64 avenue André Malraux  
CS 80015  
57045 Metz cedex 01  
Tél. : 03 87 66 12 30  
Fax : 03 87 50 28 67  
Correspondant Email :  
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE  
MONSIEUR GREGORY MICHELS  
19 RUE DES ROSES  
57990 NOUSSEVILLER SAINT-NABOR**

Metz, le 09 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 11 juin dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la révision générale de son PLU et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en concertation avec la profession agricole.

Nous remarquons avec satisfaction que plusieurs éléments de ce projet visent à préserver et développer les structures et activités agricoles présentes sur le territoire de la commune.

Néanmoins quelques points de votre projet méritent modifications :

**Au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :**

Dans le point 3 « *Préserver l'activité agricole* » de l'orientation n°1 « *Pérenniser et développer les activités économiques sur la commune* » de l'axe III. « *Renforcer l'attractivité économique de la commune* », nous vous demandons de rajouter qu'il est nécessaire de préserver les conditions de circulation des engins agricoles et les conditions d'accès aux parcelles agricoles.

En ce sens, la desserte des parcelles agricoles situées au Nord de CADENBRONN dans le prolongement de la Rue des Vergers doit impérativement être préservée.

**Au niveau des Opérations d'Aménagement et de Programmation :**

Dans le cadre des travaux liés aux futures opérations d'aménagement prévue sur la commune, nous vous demandons également de vous assurer que les conditions de circulation des engins agricoles et d'accès aux parcelles agricoles soient préservés ou recréés. En ce sens nous vous demandons de définir dans les OAP les voies de desserte des parcelles agricoles situées à proximité des zones d'aménagement.

Nous vous demandons de prendre en compte les ZNT (Zones de Non Traitement) dans les schémas d'aménagement.

D'un point de vue plus général, dans le cadre des travaux liés aux futures opérations d'aménagement prévus sur la commune, nous vous demandons de vous assurer que les réseaux de drainage, les clôtures et les points d'eau susceptibles d'être perturbés soient rétablis dans leur bon fonctionnement et que les exploitants et propriétaires des parcelles concernées par d'éventuels dommages aux cultures soient indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

Parallèlement, nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin que les exploitants impactés par le projet et par les futures emprises foncières liées aux différents aménagements puissent bénéficier de surfaces de compensation.

Hormis ces réserves, le reste du projet appelle de notre part un avis favorable.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

**LE PRESIDENT**

**Xavier LEROND**